



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016

| | | | | |
|---------------|-----|---------------|---------------------|------------------------|
| Présidence : | M. | Serge | BROQUARD | Maire |
| Présent-e-s : | M. | André | CARRAT | Adjoint |
| | M. | Patrice | MUGNY | Adjoint |
| | M. | Benjamin | ACKERMANN | Conseiller municipal |
| | M. | Jean-François | BEAUSOLEIL | Conseiller municipal |
| | M. | Christophe | BONGARD | Conseiller municipal |
| | M. | Pierre | COPPO | Conseiller municipal |
| | M. | Rémy | DURAFOUR | Conseiller municipal |
| | M. | Jacques-André | ROMAND | Conseiller municipal |
| | M. | Paolo | RODRIGUES DA GUERRA | Conseiller municipal |
| | Mme | Emmanuelle | SPINEDI | Conseillère municipale |
| | M. | Joseph-Marie | THORENS | Conseiller municipal |
| | Mme | Patricia | VELATI THIRIET | Conseillère municipale |
| | Mme | Caroline | RADICE | Secrétaire communale |
| | Mme | Martine | GREMION ENGELER | Procès-verbaliste |
| Excusé-e-s : | M. | Blaise | LOUP | Conseiller municipal |

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2016
2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'100'000.- F pour la transformation du bâtiment de la Mairie, au 116, route de Presinge, parcelle communale no 2604
3. Informations de la Mairie
4. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de M. Loup.

1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance après les modifications suivantes :

P.64 Point 3 §2 :

« **M. Coppo** confirme que, selon la loi, les communes ont l'obligation, lors de rénovations ou de constructions, de tendre vers les plus hautes performances énergétiques, **un standard de haute performance énergétique HPE.** ».

P.64 Point 3 §5 :

« Une discussion s'en suit et, finalement, il est décidé (7 oui, 3 non) de reporter le vote de la délibération à la séance de décembre pour permettre de clarifier le dossier. »

« **Une discussion s'en suit. Pour permettre de clarifier le dossier sur les points suivants :**

- **prix du devis exprimés en HT ou TTC ;**
- **honoraires de l'architecte à éclaircir ;**
- **mise à jour du budget d'engagement**

il est finalement décidé (7 oui, 3 non) de reporter le vote de la délibération à la séance de décembre. »

P.65 Point 5 §6 :

« **M. Coppo** a lu dans la presse que le Grand Conseil a accepté une rallonge sur le budget de la mobilité jusqu'en 2018 **2015-2018 (PL 11791)** et espère donc que le dernier tronçon de piste cyclable sur la route de Jussy **entre le hameau de l'Avenir et la route de Compois** pourra donc en bénéficier et être réalisé.

2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'100'000.- F pour la transformation du bâtiment de la Mairie, au 116, route de Presinge, parcelle communale no 2604

M. le Maire remercie le Conseil de sa décision de renvoyer le dossier en commission car cela a permis de le revoir plus en détail avec l'architecte, de compléter des éléments manquants et de baisser légèrement le prix global. Il passe la parole à M. Coppo, président de la commission des bâtiments pour le compte-rendu de ces séances.

M. Coppo stipule que l'architecte M. Serafin a été rencontré à deux reprises : une première fois avec M. le Maire, Mme Radice et lui-même pour parler des honoraires complémentaires, du déménagement, des délais pour les soumissions et du planning de la construction proprement dite ; une seconde fois, avec M. le Maire et la commission au complet.

Ainsi, les réponses aux questions posées lors de la séance de novembre du Conseil sont :

- Tous les prix du devis sont exprimés TTC, y compris ceux des aménagements extérieurs
- Les honoraires complémentaires ont été diminués à Fr. 22'500.-.
- Avec cette baisse et les changements concédés sur les aménagements extérieurs, le devis général est d'environ Fr. 100'000.- de moins qu'annoncé précédemment. La délibération a été modifiée dans ce sens.

M. Coppo précise encore que le déménagement vers le local provisoire est prévu au début de l'année 2017, car c'est la période la plus favorable pour le secrétariat. Le délai pour la réception de toutes les soumissions est le 20 janvier 2017 (80% des soumissions ont déjà été envoyées). Une période d'un mois est nécessaire pour permettre les adjudications et le début des travaux est prévu en mars 2017. Le chantier devrait durer une année et, en l'absence de problèmes majeurs, l'inauguration du bâtiment rénové devrait pouvoir se dérouler au printemps 2018.

M. Coppo fait encore remarquer que les honoraires complémentaires de l'architecte sont définitifs, car forfaitaires. Cependant, des honoraires pour des compléments d'étude par des ingénieurs civils, acousticiens ou autres peuvent s'ajouter si cela s'avérera nécessaire.

Il est encore précisé, qu'après discussion avec les architectes paysagistes, leurs honoraires ont été baissés et certains postes modifiés pour atteindre une économie totale de Fr. 80'000.- sur les aménagements extérieurs.

M. le Maire complète en informant que certains postes du chantier ont été mis en commun afin de réduire les coûts. D'autre part, il tient à remercier M. Coppo pour son aide et son implication dans ce dossier.

Toutes les remarques ou questions ayant été posées, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 10 oui

- 1) D'approuver le projet de transformation du bâtiment de la mairie, au 116 route de Presinge, parcelle communale 2604.
- 2) D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de **2'100'000 F** afin de permettre l'exécution des travaux.
- 3) D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
- 4) De comptabiliser cette dépense, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 125'000.- F pour le crédit d'étude voté, soit un montant de 2'225'000.- F, à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
- 5) D'amortir ce montant au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous la rubrique 08-331, dès 2019.

3. Informations de la Mairie

Séances 2017 du Conseil municipal

Les dates suivantes sont proposées pour la tenue des séances du Conseil municipal pendant le premier semestre 2017 :

- Lundi 23 janvier 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal
- Lundi 6 mars 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal
- Lundi 10 avril 17h00 Commission des finances
- Lundi 24 avril 20h00 Présentation des comptes 2016
- Mardi 9 mai 19h00 Approbation des comptes 2016 + Accueil Jeunes citoyens +repas
- Lundi 12 juin 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal

L'agenda est approuvé.

Manifestations à venir

- 19 décembre 2016 Repas des Aînés
- 22 décembre 2016 Noël communal

Les Conseillers sont cordialement invités à ces événements.

Journal communal

M. Mugny attire l'attention des Conseillers sur le délai du 20 décembre 2016 pour lui faire parvenir toutes les informations qui doivent être insérées dans le prochain numéro du journal communal qui paraîtra fin janvier 2017, dans lequel sera annoncé le résultat du concours pour le projet de développement villageois.

4. Propositions individuelles et questions

Mme Velati Thiriet rend compte de la position de la commission des manifestations qui est défavorable concernant l'achat d'une œuvre de M. Borgeaud et qui renvoie la décision au Conseil municipal.

M. Mugny réagit en disant que l'artiste a déjà été contacté pour qu'il vienne devant le Conseil pour présenter ses œuvres.

Les conseillers engagent une réflexion sur la question de fond qui est de savoir si la commune de Presinge souhaite investir dans une œuvre artistique et, si oui, si c'est celle d'un Presingeois qui doit être choisie. Il en ressort que ce débat n'aurait pas lieu s'il ne s'agissait pas de cet artiste en

particulier, et il est donc convenu que celui-ci peut venir à la séance du 6 mars 2017 présenter ce qu'il peut exécuter et que la décision sera prise ensuite par le Conseil.

M. Thorens demande si une information est prévue pour le changement de lieu du local de vote en 2017, en raison des travaux de rénovation de la mairie, ce qui lui est confirmé.

D'autre part, il soulève le problème du nombre insuffisant de jurés convoqués lors des votations, car lorsque deux personnes sont excusées et qu'une autre ne se présente pas, ils ne sont plus assez nombreux pour pouvoir effectuer le dépouillement des bulletins selon la loi. Dorénavant, six personnes seront donc convoquées (4 jeunes et 2 plus âgées qui pourront être appelées en renfort de dernière minute).

M. Durafour annonce que le démontage des décorations de Noël se fera le 14 janvier 2017. Il demande si, les prochaines années, les cantonniers ne pourraient pas se charger de cette tâche, ce qu'approuve **M. Carrat**. Celui-ci note qu'il faudrait également une nacelle pour permettre de décorer le très grand sapin posé devant l'école.

Mme Spinedi encourage les conseillers à se rendre chez les habitants du village qui organisent les « fenêtres de l'Avent », dont le premier rendez-vous était ce jour-ci.

Elle souligne aussi l'ouverture des inscriptions pour la journée de ski organisée en mars prochain pour les jeunes Presingeois, dont la tranche d'âge (12-20 ans) correspond à certains des enfants de ses collègues.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire :